



ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Stationnement interdit
Circulation en alternance par feux tricolores
Allée de la Côte Blanche
Création d'un regard eau pluviale

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,
Vu les articles L.2122.27, L. 2212.1, L2213.2 et L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant recueil des textes qui réglementent la circulation,
Vu les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'arrêté municipal n° 296/2016 du 24 octobre 2016, portant réglementation générale de la circulation et du stationnement, dans l'agglomération,
Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à la signalisation routière temporaire,
Vu l'intervention de l'entreprise SADE, pour le compte de CSA,
Considérant l'emprise de ces travaux sur la chaussée et la nécessité d'assurer la sécurité du chantier et des usagers.

ARRÊTE

- Article 1 :** Le stationnement sera interdit, aux endroits matérialisés à cet effet, Allée de la Côte Blanche.
- Article 2 :** La circulation se fera en alternance par feux tricolores.
- Article 3 :** La présignalisation et la signalisation seront à la charge de l'entreprise SADE.
- Article 4 :** Cette mesure prend effet à partir du 22 octobre au 02 novembre 2018.
- Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lillebonne, Monsieur le Commandant de Police Bolbec / Lillebonne, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Notre-Dame-de-Gravenchon, Monsieur le Chef de Centre du CIS Lillebonne, Monsieur le Chef de la Police Intercommunale, Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire de l'Équipement, l'entreprise SADE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur est transmise.

Le Maire, Certifie sous sa responsabilité le Caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Fait à Lillebonne, le 5 octobre 2018
Par délégation du Maire,

Patrick WALCZAK.

VILLE DE LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE - ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND - B.P. 20071 - 76170 LILLEBONNE
Tél 02 32 84 50 50 - Fax 02 32 84 52 99 - lillebonne.fr - contact@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée impérativement à M. le Maire de Lillebonne